



AGENTS IMMOBILIERS

FORMATION IMMOBILIERE NIVEAU II

i **Nous vous proposons :**

DURÉE : 14 Heures en 2 sessions
9Hh00 - 12H30 14h -17h30

LA LOI ALUR D'OU CA VIENT ?

Des modifications apportées par la loi ALUR du 26 mars 2014.

Le décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier pose les modalités d'application de la formation obligatoire continue de l'article 3-1 de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.



LIEUX DE FORMATION

Zone d'Activité Économique
19 rue du Puech Radier
34970 LATTES

Téléphone
06 21 89 87 47

corinne@polysud-formation.com
www.polysud-formation.com

OBJECTIF :

Assurer la mise à jour et le perfectionnement des connaissances et des compétences nécessaires à l'exercice des professions immobilières concernant les domaines : juridique, économique, commercial, la déontologie, ainsi que les domaines techniques relatifs à la construction, l'habitation, l'urbanisme et la transition énergétique.

- Appréhender la portée des nouvelles obligations et savoir adapter sa pratique professionnelle à ces dispositions.

JUSTIFIER DES COMPÉTENCES INDISPENSABLES PERMETTANT LE RENOUELEMENT DE LA CARTE PROFESSIONNELLE.

JOUR 1 - Accueil des participants

Présentation

Test d'évaluation d'entrée (QCM) et fil rouge

Programme et rappel des objectifs

- RAPPEL DES PRINCIPAUX TEXTES Loi SRU et ALUR
- ETUDE DU NOUVEAU CODE DE DÉONTOLOGIE (1H)
- ETUDE DES RÉGLEMENTATIONS COMMUNES AU SECTEUR
- Obligations dans la rédaction des annonces immobilières
- Diagnostics immobiliers
- Urbanisme et respect des normes

JOUR 2 ETUDE DES RÉGLEMENTATIONS SUR LA LOCATION

- Obligations générales
- Obligations des propriétaires
- Contrats de location
- Etats des lieux
- Encadrement des loyers
- Honoraires
- Lutte contre l'habitat indigne

- ETUDE DES RÉGLEMENTATIONS SUR LA VENTE

- Obligations générales
- Obligations des négociateurs
- Le compromis

- ETUDE DES RÉGLEMENTATIONS SUR LA COPROPRIÉTÉ

- Obligations générales
- Obligations des copropriétaires
- Obligations des syndicats
- Rappel sur les AG
- Assurances

- TEST DE FIN (QCM)

Tour de table et conclusion